**AMAP de Saint-Prix**

**amapsaintprix95@gmail.com**

**Contrat Primeurs saison 21 :**

***Pour la période :* Mercredi 29 Mai 2024 – Mercredi 25 Septembre 2024**

 **🞎 Groupe 1**

 **🞎 Groupe 2**

**Lieu de distribution : Mairie de Saint Prix**

Entre le Producteur, Ludovic SANGLIER, 2 rue Jamet Martin, 60650 HODENC EN BRAY

Et l’adhérent, Nom ………………………………... Prénom ………………………………...

Adresse ………………………………………………………………………....

 Tél : ………………………………...

 Mail : ……………………………….

Notre AMAP (Association pour le Maintien d’une Agriculture Paysanne) respecte les principes de la charte établie par l’Association Alliance Provence qui anime le réseau des AMAP.

Les objectifs d’une AMAP sont entre autres de :

* maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine,
* mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes,
* permettre à des consommateurs d’acheter à un prix juste des produits d’alimentation de qualité en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits.

Le présent contrat règle les modalités de vente entre le producteur et le consommateur et est établi pour 15 (groupe 1) ou 12 (groupe 2) distributions.

Les distributions auront lieu le mercredi de 19h à 20h, selon le calendrier défini pour la saison 21 et dans le respect du protocole sanitaire applicable.

# Les engagements du producteur

* Je m’engage à respecter la charte nationale des AMAP (en particulier les dix principes de l’agriculture paysanne).
* Je m’engage à livrer des produits de qualité, frais, de saison, produits sur mon site, en agriculture biologique.
* Je m’engage à être présent, dans la mesure du possible, aux distributions.

# Les engagements du consommateur

* Je reconnais les contraintes du producteur et j’accepte d’assumer les risques liés à ce type de production.
* Je viens remplir mon panier au local de distribution aux dates et heures précisées ci-dessus ce qui me permet de mieux connaître le producteur-agriculteur partenaire.
* Je me porte volontaire, pour tenir une permanence d'une heure et demie lors des distributions, durant la période couverte par le contrat.
* Je participe, dans la mesure du possible, au bon fonctionnement et à l'animation de l'AMAP (présence aux AG, aux réunions concernant l'AMAP, …)
* Quand je ne peux pas venir, je m’arrange avec quelqu’un afin qu’il puisse prendre mon panier et émarger à ma place. Les paniers non retirés pourront être partagés entre les permanents ou d’autres consommateurs.

# Modalités de commandes et Paiement

A travers ce partenariat, une part de la production revient à chaque adhérent.

Chaque semaine, les légumes arrivés à maturité sont divisés en parts égales entre les membres de l'association.

Un seul format de panier est proposé, son prix est de 17 euros. Un tarif de 18 euros est également proposé aux adhérents en soutien à Ludovic (non obligatoire).

L’établissement et la remise des chèques (mensuels) ou du chèque (de la valeur totale de la saison) s’effectueront en amont de la saison 21, au plus tard le **mercredi 24 Avril 2024**.

L’encaissement des chèques s’effectuera au fur et à mesure le 15 de chaque mois.

L’encaissement du chèque global s’effectuera fin juin.

Les chèques de la valeur des paniers mensuels ou le chèque global à la saison est à établir à l’ordre de Ludovic SANGLIER

Le présent contrat doit être déposé lors de la distribution du **mercredi 24 Avril 2024**, il doit être dûment renseigné et signé et accompagné du ou des règlements.

# Fin du contrat

Le présent contrat expire naturellement au terme de la dernière distribution.

Fait à Saint Prix

Le .

|  |  |
| --- | --- |
| **Signature du producteur :** | **Signature de l’adhérent :**  |

**Je m’engage pour la saison 21 :**

**Groupe 1 : 15 paniers / Groupe 2 : 12 paniers**

 **Tarif 17 euros Tarif 18 euros (soutien au producteur)**

* Mois de Mai 2024: 1 paniers (17€) 18€
* Mois de Juin 2024  4 paniers (68 €) 72€
* Mois de Juillet 2024 : G1 5 paniers (85€) 90€

 G2 2 paniers (34€) 36€

* Mois d’Aout 2024  : 1 paniers (17€) 18€
* Mois de Septembre 2024 : 4 paniers (68€) 72€

 *ou*

* Chèque global de G1 255 € G1 270**€** G2 204€ G2 216€

**Annexe au Contrat Primeurs saison 21 :**

**Commande d’œufs plein air BIO**

***Pour la période :* Mercredi 29 Mai 2024 – Mercredi 25 Septembre 2024**

 **🞎 Groupe 1**

 **🞎 Groupe 2**

Les œufs en provenance de petits poulaillers de proximité sont reconditionnés par Ludovic pour être livrés en même temps que les paniers de légumes.

Les boites individuelles n’étant pas fournies, chaque Amapien doit venir récupérer sa commande avec son propre conditionnement.

Tarif proposé : 0.45€ l’unité

Le montant global est à régler par chèque à l’attention de Ludovic Sanglier

 **Groupe 1 (15 distributions)** **Groupe 2 (12 distributions)**

 **🞎 6 œufs = 40.5€ 🞎 6 œufs = 32.4€**

 **🞎 12 œufs = 81€ 🞎 12 œufs = 64.8€**

 **🞎 18 œufs = 129.6€ 🞎 18 œufs = 97.2€**

 **🞎 24 œufs = 162€ 🞎 24 œufs = 129.6€**